



Mgr Grallet : « Aucune personne ne se réduit à son acte. » (Photo archives DNA)

Mgr Grallet n'oublie pas les détenus

Après ses visites pastorales dans trois prisons d'Alsace l'an passé, Mgr Jean-Pierre Grallet, archevêque de Strasbourg, fait le point. Dans son document « Au coeur de l'église, des personnes incarcérées », il plaide pour que les détenus soient considérés comme des personnes comme les autres. « Il n'y a pas deux humanités : avec les saints d'un côté et les pécheurs de l'autre ». Du 11 avril au 13 juin 2008, Mgr Grallet, accompagné de Mgr Christian Kratz et de soeur Denise Baumann, déléguée épiscopale à la solidarité, ont visité cinq prisons d'Alsace (Ensisheim, Mulhouse, Oermingen, Colmar et Strasbourg) et les milieux judiciaires. Pour Mgr Grallet, ce fut une démarche naturelle « de tout évêque à la rencontre de tous les chrétiens de son diocèse », pour signifier aux détenus qu'ils font partie « de tous ceux dont [il] porte le souci ».

Parlementaires sensibilisés

Mgr Grallet s'est entretenu avec les cinq équipes pastorales d'aumônerie et tous les intervenants : des policiers aux juges et aux théologiens. Il a ainsi rencontré huit parlementaires alsaciens et a discuté avec eux de la condition des détenus, « en tant qu'évêque et de la part de la communauté des croyants », pour qu'« ils se rendent compte qu'on ne passe pas à côté ».

Avec les aumôneries, il a constaté que les conditions de dignité n'étaient pas suffisantes. Incarcérés, les détenus sont assez rapidement abandonnés par leur entourage. Mgr Grallet n'a pas hésité à avouer que « les larmes [lui] sont venues aux yeux à plusieurs reprises ». Bilan de ses visites : « il est nécessaire de restaurer l'image qu'un détenu a de lui-même pour bien repartir. »

Les détenus souffrent déjà d'un manque d'activité, ce qui est préjudiciable pour eux. Ainsi sur 750 prisonniers incarcérés à Strasbourg, seulement 80 ont du travail. L'aumônerie apparaît ainsi comme « un espace de respiration », que les détenus ont du mal à avoir dans leurs cellules. « Aucune personne ne se réduit à son acte », explique Mgr Grallet. Le détenu doit se rendre compte de sa faute, être amené à s'excuser auprès des victimes. Mais il faut aussi qu'à sa sortie, des gens l'aident dans sa réhabilitation. Et cela relève d'un travail sur le fond, qui doit se faire autant « en dehors » qu'en « dedans »

Comme l'écrivait Camus, « une société se juge à l'état des prisons ». C'est une grande responsabilité que l'église prend en charge. Cette visite pastorale, une première en France, était donc l'occasion de rappeler aux détenus qu'ils ne sont pas oubliés. Mais aussi de sensibiliser la communauté chrétienne à leur situation. EA

Un encart de quatre pages « Au coeur de l'église, des personnes incarcérées » se trouve dans le numéro « Carrefour d'Alsace », 17€ l'abonnement à l'année à Alsace Média Tél: 03 88 21 27 03.

ALSACE L'archevêque de Strasbourg appelle à la fraternité avec les détenus

L'an dernier, avec son évêque auxiliaire et une religieuse, Mgr Jean-Pierre Grallet a consacré trois mois à une visite pastorale des prisons. L'archevêque de Strasbourg livre désormais son bilan aux chrétiens du diocèse dans la revue diocésaine du mois d'avril. Composé de messages de l'archevêque et de l'aumônerie catholique des prisons, de témoignages de détenus et acteurs de ce monde, de données sur les prisons en Alsace et d'une liste des actions possibles, le document affirme fortement la volonté d'une attitude fraternelle vis-à-vis des prisonniers et des sortants de prison. **La Croix 31/03/09**

Religion Mgr Grallet a visité des prisons alsaciennes

Mgr Jean-Pierre Grallet a tiré, mercredi à Strasbourg, les enseignements de la visite pastorale du monde carcéral et judiciaire, qu'il a menée, aux côtés de Mgr Christian Kratz et de soeur Denise Baumann, déléguée épiscopale à la charité et la solidarité, dans les prisons et les centres de rétention du diocèse. Au cours de ces visites, Mgr Grallet avait rencontré des détenus mais aussi le personnel pénitentiaire, des policiers, magistrats, avocats, sans oublier des victimes. « Il ne peut y avoir de droit sans espérance. Il y a un après la faute et aucune personne ne peut se réduire à sa faute », a estimé l'archevêque, dont l'initiative constitue une première en France.

L'Alsace Région 27/03/2009